



BO N° 7 du 14 février 2020

COMMUNE DE RIDDES

Projet de modification d'itinéraire de voies cyclables

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), la Commune de Riddes soumet à l'enquête publique le projet de modification d'itinéraire de voies cyclables entre Sion et le col de la Croix de Cœur. Le dossier peut être consulté au bureau du Service technique communal pendant les heures d'ouverture. Les éventuelles oppositions doivent être motivées et déposées auprès de l'Administration communale, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 14 février 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE